Santé publique: programme d'action communautaire 1997-2001 en matière de surveillance de la santé

1995/0238(COD) - 20/03/1996

Le projet de rapport de M. Danilo POGGIOLINI (PPE, I) sur une proposition de la Commission relative une dcision du Parlement europen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire en matire de surveillance de la sant dans le cadre de l'action dans le domaine de la sant publique a t adopt. galement connu sous le nom de "programme d'indicateurs de sant", il s'agit du quatrime programme soumis par la Commission pour donner suite sa Communication du 24 novembre 1993 (COM (93) 559), tablissant le cadre de l'action communautaire dans le domaine de la sant publique conformment l'article 129 du trait sur l'Union europenne. Le programme d'indicateurs de sant vise mettre en place un systme de surveillance de qualit qui permettra de formuler et d'valuer les politiques de la Communaut et des tats membres dans le domaine de la sant. Le manque de donnes uniformes sur la sant rend une approche cohrente de la sant politique impossible dans les tats membres et au niveau communautaire. Dans son commentaire, M. Poggiolini, mdecin de profession, indique que le systme de surveillance de la sant a pour vocation de fournir aux dcideurs l'information dont ils ont besoin pour analyser aussi efficacement que possible la situation et les ventuelles tendances dans le domaine de la sant de manire leur permettre de faire des choix dcisifs pour l'avenir des systmes de sant et pour la protection de la sant des citoyens europens. Il s'est montr critique l'gard de la proposition de la Commission en dclarant que: "Alors que la communication [accompagnant la proposition] nonce clairement et prcisment les objectifs, les principes, les mthodes et la structure du systme de surveillance de la sant de la Communaut, la proposition de dcision n'en est qu'une ple imitation, vague dans sa structure, hsitante dans son approche et peu claire dans son langage". Plus particulirement, M. Poggiolini a condamn le budget propos de 13,8 millions d'ECU en indiquant qu'il tait "absolument insuffisant". S'en prenant aux subventions accordes par la Communaut en faveur de la production de tabac, "alors que chacun sait que fumer nuit la sant", il a persuad la commission d'adopter un amendement la proposition de la Commission europenne faisant passer ce chiffre 20 millions d'ECU. La commission a rejet un amendement de la commission des budgets du Parlement qui aurait catgoriquement rejet la proposition de la Commission pour des raisons financires. Dans un autre amendement la proposition de la Commission, prenant exemple sur l'Observatoire europen des drogues et des toxicomanies, la commission a demand la ralisation d'tudes de faisabilit de la cration d'un observatoire europen de la sant pour surveiller et valuer les donnes et les indicateurs de sant dans la Communaut. Elle a par ailleurs soulign que la Communaut devait apporter son soutien la cration de bases de donnes dans les tats membres ou leur amlioration. Un autre amendement demandait le dveloppement de la coopration avec les organisations internationales comptentes, parmi lesquelles l'Organisation mondiale de la sant et l'OCDE, avec les professionnels de la sant et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales travaillant dans le domaine couvert par le programme. Il conviendrait d'harmoniser la dfinition de termes tels que "lit d'h·pital" ainsi que les mthodes de collecte des donnes nationales sur la sant. La commission a adopt un certain nombre d'amendements prsents par la commission des affaires sociales et de l'emploi du Parlement. L'un de ces amendements demande que l'on attache de l'importance la coopration dans le domaine de la sant et de la scurit au travail. Un autre invite la Commission europenne soumettre au Parlement des rapports valuant les rsultats des programmes communautaires dans le domaine de la sant. Selon la commission, en complment de ce programme, les administrations de la sant publique et les services mdicaux de tous les tats membres devraient, en consultation avec les professionnels de la sant, se fixer des dlais mesurables pour l'amlioration de la sant, adapts leurs conditions nationales. Ces dlais permettraient de concentrer les efforts, amlioreraient le rapport co·t-efficacit et faciliteraient l'valuation des politiques de l'Union dans le domaine de la sant. Rcapitulant ses objectifs dans un autre amendement, la commission soutient que: "Ce n'est qu'aprs avoir eu connaissance des faits de la sant publique en Europe, grce la mise en place d'un systme communautaire de surveillance

de la sant, qu'il sera possible de surveiller les tendances dans le domaine de la sant publique et d'en dfinir les priorits et les objectifs."